Mairie de GOSNE
Place du Calvaire
35140 GOSNE
☎ 02 99 66 32 08
mairie@gosne.fr

27-2026
Nomenclature : 7.10

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213501216-20260305-27_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
26 février 2026

Date d'affichage
09 mars 2026

L'an deux mille vingt-six,
le 05 mars, à 19h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean DUPIRE, Maire

Étaient présents : MM Dupire, Le Cuff, Morin, Havard, Gillet, Blot, Serra, Gillet-Pesson, Boutheloup, Orain, Foliard, Dugué, Viscart, Thébault, Veillaux, Vergnaud, Chardin

Étaient absents excusés : MM. Cervi, Piquion

Procuration de M. Cervi à Mme Viscart

Nombre de conseillers		**Formant la majorité des membres en exercice**
En exercice	: 19	
Présents	: 17	Carole GILLET a été élue secrétaire de séance
Votants	: 18	

27-2026 FOURNITURES SCOLAIRES – ÉCOLE PUBLIQUE

M. le Maire propose de fixer le montant alloué pour les fournitures scolaires à l'école publique de Gosné sur l'exercice 2026. M. Veillaux précise que ce montant est calculé par enfant pour l'ensemble des deux éléments (fournitures et livres).
La commission scolaire propose de maintenir le montant de 54 € par élève.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de fixer pour l'année civile 2026, le budget en fournitures scolaires et manuels à 7 398€ (54 € x 137 élèves). Cette somme sera versée aux fournisseurs au vu des factures reçues et dans la limite de la ligne budgétaire allouée.

Le Registre dument signé pour copie conforme,
Le Maire,
Jean DUPIRE

